

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Bismi l-Lahi r-Rahmani r-Rahim

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ

*Louanges à Allah Seigneur des mondes,
que Allah honore et élève davantage en degrés
notre maître Mouhammad et qu'Il préserve.
sa communauté de ce que le Prophète craint pour elle*

Le lundi 12 septembre 2016 correspondant au 10 *Dhou l-Hijjah* 1437 de l'Hégire

Discours de ^Idou l-'Ad-ha

*Allahou 'akbar Allahou 'akbar Allahou 'akbar
Allahou 'akbar Allahou 'akbar Allahou 'akbar
Allahou 'akbar Allahou 'akbar Allahou 'akbar*

Al-Hamdoulil-Lah, Celui Qui fait exister et Qui ressuscite, Celui Qui nous a fait grâce par cet *Aid*, que *Allah* honore et élève davantage notre maître *Mouhammad*, celui qui est véridique dans ses promesses, qui est honnête ainsi que sa famille et ses compagnons bons et purs et ceux qui les ont suivis avec bienfaisance jusqu'au jour du jugement.

Je témoigne qu'il n'est de dieu que *Allah*, Celui qui possède toute chose, Celui Qui n'a aucune ressemblance avec Ses créatures et je témoigne que notre maître *Mouhammad* est Son esclave et Son Messager, celui Qu'Il a élu et celui Qu'Il agrée le plus parmi tous ceux Qu'Il a envoyé comme miséricorde pour les mondes.

Esclaves de *Allah*, je vous recommande ainsi qu'à moi-même de faire preuve de piété à l'égard de *Allah Al-^Aliyy*, *Al-^Adhim*, Lui Qui dit dans Son Livre explicite :

﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ وَلْتَنْظُرْ نَفْسٌ مَّا قَدَّمَتْ لِغَدٍ وَاتَّقُوا اللَّهَ إِنَّ اللَّهَ خَبِيرٌ بِمَا تَعْمَلُونَ ﴾

﴿ وَلَا تَكُونُوا كَالَّذِينَ نَسُوا اللَّهَ فَأَنسَاهُمْ أَنفُسَهُمْ أُولَٰئِكَ هُمُ الْقَاسِيُونَ ﴾

[*sourat Al-Hachr* / 18 et 19] ce qui signifie : « **Ô vous qui êtes croyants, faites preuve de piété à l'égard de Allah et que chacun considère ce qu'il a préparé pour le lendemain. Faites preuve de piété à l'égard de Allah, certes Allah sait tout de vous et ne soyez pas comme ceux qui ont oubliés Allah et Qui leur a fait oublier leur propre intérêt, ceux-là sont les pervers.** »

Sachez frères de foi, que le Prophète *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a incité à faire le sacrifice puisqu'il dit :

"ضَحُّوا وَطَيَّبُوا أَنْفُسَكُمْ فَإِنَّهُ لَيْسَ مِنْ مُسْلِمٍ يُوجِّهُ ضَحِيَّتَهُ إِلَى الْقِبْلَةِ إِلَّا كَانَ دَمُهَا
وَفَرْثُهَا وَصُوفُهَا حَسَنَاتٍ مُحْضَرَاتٍ فِي مِيزَانِهِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ"

[rapporté par *^Abdou Razzag* dans son *Mousannaf*] ce qui signifie : « **Faites le sacrifice et parfumez-vous car tout musulman qui dirige son offrande vers la Qiblah aura le sang de cet animal, ses résidus et sa laine en bonnes actions présentes dans sa balance au jour du jugement.** »

C'est une *sounnah mou'akkadah*, un acte très recommandé pour celui qui en a les moyens, qu'il soit en pèlerinage ou pas. Le temps du sacrifice commence après le début du temps de la prière de *Al-^Idou l-^Ad-ha*, et que ce soit écoulé deux *rak^ah* et deux discours. S'il égorgait avant cela, cela ne serait pas suffisant et ce en raison du *hadith* de *Al-Boukhariyy* et *Mousslim*, d'après *Al-Bara' radiya l-Lahou ^anhou* qui a dit que le Messager de *Allah salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a fait un discours le jour du sacrifice après la prière, il a dit :

"مَنْ صَلَّى صَلَاتَنَا هَذِهِ وَنَسَكَ نُسْكَنَا فَقَدْ أَصَابَ سُنَّتَنَا وَمَنْ نَسَكَ قَبْلَ صَلَاتِنَا فَتِلْكَ
شَاةٌ لَحْمٌ فَلْيَذْبَحْ مَكَانَهُ"

ce qui signifie : « **Celui qui fait notre prière que voici et égorge ce que nous égorgons aura réalisé notre tradition alors que si quelqu'un égorge avant notre prière, l'animal sera pour la consommation, qu'il fasse alors un autre sacrifice à la place.** »

Son temps s'étend jusqu'au coucher du soleil du troisième jour du *Tachriq*. Les textes des savants *chafi^ites* sont en accord à dire qu'il n'est pas permis de vendre une partie de l'animal qui est sacrifié, que ce sacrifice ait lieu suite à un vœu (*nadhr*) ou de son propre chef. Ce jugement concerne aussi bien la chair que la peau, la graisse, les cornes, la laine et autres. Il n'est pas permis de faire en sorte que la peau ou toute autre partie de l'animal soit remis en salaire à celui qui l'égorge.

Al-Boukhariyy et *Mousslim* ont rapporté de *^Aliyy Ibnou ^Abi Talib*, que *Allah* l'a agréé, qu'il a dit :

أَمَرَنِي رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ أَنْ أَقُومَ عَلَى بُدْنِهِ وَأَنْ أَقْسِمَ لِحُومِهَا وَجُلُودِهَا
وَجَلَالِهَا عَلَى الْمَسَاكِينِ وَلَا أُعْطِيَ فِي جُزَارَتِهَا شَيْئًا مِنْهَا

ce qui signifie : « **Le Messager de Allah salla l-Lahou ^alayhi wasallam m'a chargé de vérifier que les chameaux qu'il avait fait égorgé étaient bien égorgés et de partager leurs chairs et leurs peaux aux pauvres et de ne rien en donner à celui qui a égorgé en contrepartie de ce qu'il avait fait.** »

Le sacrifice, chers frères de foi est une tradition de notre maître *^Ibrahîm ^alayhi s-salam*. Le Messager de *Allah salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a dit à son propos :

"سُنَّةُ أَبِيكُمْ إِبْرَاهِيمَ"

[rapporté par *Ibnou Majjah, Ahmad, Al-Bayhaqiyy* dans les *Sounan* et d'autres] ce qui signifie : « **C'est une tradition instaurée par votre ancêtre 'Ibrahîm.** »

En effet, notre Maître 'Ibrahîm ^{alayhi s-salam} a reçu la révélation dans le rêve d'égorger son fils 'Ismâ'îl. Allah ta^{ala} dit à propos de 'Ibrahîm qu'il a dit à son fils :

﴿ يَا بُنَيَّ إِنِّي أَرَى فِي الْمَنَامِ أَنِّي أَذْبَحُكَ فَانظُرْ مَاذَا تَرَى ﴾

[*sourat As-Saffat* / 102] ce qui signifie : « **Ô mon fils, j'ai vu dans le rêve que je t'égorgeais.** »

Or le rêve que font les prophètes est une révélation. C'est ainsi que 'Ibrahîm ^{alayhi s-salam} fut résolu à réaliser ce qu'il avait vu dans le rêve.

Les gens de Science et les spécialistes de l'histoire prophétique et du *Tafsir* ont dit que 'Ibrahîm ^{alayhi s-salam} a dit lorsqu'il avait voulu égorger son fils 'Ismâ'îl :

ce qui signifie : « *Viens, nous allons sacrifier quelque chose pour Allah ^{azza wajall} !* »

Il a donc pris un couteau et une corde puis ils sont partis loin dans les montagnes, sur les hauteurs et c'est alors que 'Ismâ'îl lui a dit : « *Ô mon père, où est donc ton offrande ?* »

Il a répondu ce qui signifie : « *Ô mon fils, j'ai vu dans le rêve que je t'égorgeais !* »

C'est alors qu'il lui répondit ce qui signifie : « *Ô mon père, fais ce que tu as reçu l'ordre de faire, tu me trouveras si Dieu le veut, au nombre de ceux qui patientent.* »

Puis il lui a dit ce qui signifie : « *Attaches bien mes liens afin que je ne tremble pas et éloigne de moi tes vêtements pour qu'ils ne soient pas tâchés de mon sang de risque que ma mère ne le voit et qu'elle en soit attristée et passes rapidement le couteau sous ma gorge afin que la mort me soit plus facile et quand tu verras ma mère, transmets-lui mon salam.* »

C'est alors que notre maître 'Ibrahîm s'est dirigé vers lui en pleurant, il le serra dans ses bras en disant ce qui signifie : « *Quelle bonne aide tu fais, mon fils, pour accomplir l'ordre de Allah ^{azza wajall}.* » Puis il a fait passer le couteau sur le cou mais le couteau n'a rien coupé. *Moujahid* a dit que lorsqu'il a passé le couteau sur sa gorge, le couteau s'est retourné. 'Ismâ'îl a alors dit ce qui signifie : « *Qu'as tu ?* »

Alors 'Ibrahîm a répondu ce qui signifie : « *Il s'est retourné.* »

Alors 'Ismâ'îl, a dit ce qui signifie : « *Plantes-le.* »

Mais quand il a essayé de donner un coup, le couteau ne s'est pas planté et n'a rien coupé parce que Allah *tabaraka wata^{ala}* est le Créateur de toute chose, Il est Celui Qui crée le fait de couper pour le couteau et ce qui est de cet ordre s'Il veut.

Allah ta^{ala} a su par Sa Science qui est de toute éternité, qui n'augmente pas, ne diminue pas et ne se renouvelle pas, que 'Ibrahîm et son fils n'allaient pas tarder un seul instant pour obéir à l'ordre de Allah ta^{ala} mais qu'ils étaient véridiques dans leur soumission et leur obéissance. 'Ibrahîm a entendu un appel qui signifie : « *Tu as réalisé ce que tu as reçu l'ordre de faire en révélation dans le rêve, certes voici que nous rétribuons les bienfaiteurs, voici une compensation pour ton fils.* » 'Ibrahîm vit alors que *Jibrîl* avait amené avec lui un bélier.

Allah ta^ala a délivré *'Isma^il* de l'égorgement en faisant en sorte que le bélier soit une compensation pour son égorgement à lui, c'était un bélier qui avait des cornes, de couleur blanche, de grande dimension et qui avait beaucoup de bénédictions.

Mes frères de foi, ce récit augmente notre certitude en l'éminence des prophètes *alayhimou s-salam* qui étaient tous soumis à *Allah* et s'empressaient pour l'obéissance. *Allah* a fait leur éloge dans le *Qur'an* honoré dans Sa Parole :

﴿ وَكَلَّا فَضَّلْنَا عَلَى الْعَالَمِينَ ﴾

[*sourat Al-'An'am / 86*] ce qui signifie : « **Nous leur avons accordé à tous un degré supérieur aux autres créatures.** »

Il convient de prendre exemple sur eux dans leur empressement à faire le bien et à s'éloigner des péchés. On tire également de ce récit le fait que la volonté de *Allah ta^ala* concerne toutes choses de Ses créatures et que l'ordre est différent de la volonté puisque *Allah tabaraka wata^ala* a ordonné à *'Ibrahim* d'égorger son fils mais n'a pas voulu que cela soit. Ce n'est pas tout ce que *Allah ta^ala* nous ordonne de faire que nous réalisons.

Ainsi la foi du croyant et l'obéissance de l'obéissant sont par l'ordre de *Allah*, par Sa volonté, Sa science et Son agrément. Quant à la mécréance des mécréants et à la désobéissance des désobéissants, elle sont par la volonté de *Allah*, conformes à Sa Science mais ne sont pas par l'ordre de *Allah* ni par Son agrément.

Après avoir tenu mes propos, je demande que *Allah* me pardonne ainsi qu'à vous-mêmes.



www.apbif.org

Association des Projets de Bienfaisance Islamiques en France
52, boulevard Ornano 75018 Paris Tél. : 09 80 67 37 94 Fax : 01 42 62 79 68

Les documents édités par l'APBIF peuvent être obtenus aux adresses suivantes :

Paris	11, rue Labois-Rouillon 75019	01 42 62 86 46
	52, boulevard Ornano 75018 Paris	01 42 51 53 50
	24, rue du département 75018 Paris	01 40 05 95 22
Ile de France	3, rue Henri Barbusse 94340 Joinville-le-Pont	01 42 83 09 93
	413 avenue Jean Jaurès 77190 Dammarie les lys	09 52 32 70 95
	12, place Georges Pompidou 93160 Noisy le Grand	01 43 04 50 21
Alès	9, rue du Trescolet l'Habitarelle 30110 Les Salles du Gardon	04 66 60 86 22
Avignon	71, avenue de Monclar 84000 Avignon	04 90 85 58 06
Bordeaux	9 avenue de Virecourt 33370 Artigues-près-Bordeaux	09 81 09 06 16
Lille	25bis rue Charles Quint 59000 Lille	03 20 06 31 10
Lyon	145, cours Tolstoï 69100 Villeurbanne	04 78 85 44 98
Marseille	99 boulevard de Strasbourg 13003 Marseille	04 91 62 98 09
	5 place Joseph Lanibois 13015 Marseille	09 53 97 47 45
Montpellier	Rés. Hortus Bât 56, 391 Grand Mail Mosson 34080 Montpellier	04 67 04 17 83
Nancy	14bis, rue de la seille 54320 Maxéville	09 50 89 38 07
Narbonne	26, avenue de Toulouse 11100 Narbonne	04 68 42 28 34
Nice	2 bis, rue Fodéré prolongée 06300 Nice	04 93 26 79 19
	4, passage du petit parc 06000 Nice	04 93 52 93 08
Nîmes	17 rue Dante 30900 Nîmes	09 80 46 18 48
Rennes	22, rue Louis Delourmel 35230 Noyal-Châtillon sur Seiche	02 99 30 25 66
St-Dizier	2, rue Hubert Fisbacq 52100 St-Dizier	03 25 05 37 90
St-Etienne	33, boulevard de la Palle 42100 St-Etienne	04 77 41 36 97
Strasbourg	17 rue d'Obernai 67000 Strasbourg	03 88 32 41 57
Toulouse	Résidence Les Oliviers, 207 rue Henri Desbals 31100 Toulouse	05 61 76 17 16
Valenciennes	3bis place Winston Churchill 59300 Valenciennes	03 27 41 72 88
Vienne	10 rue Albert Thomas 38200 Vienne	04 74 58 48 93